DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-17

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril 2026 à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 8 avril 2026, sous la présidence de M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Maire.

Etaient présents : M ARRATIBEL Esteban, M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. DARRIGRAND Jean-Baptiste, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, M. de LASSUS SAINT-GENIES Geoffroy, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Fréderic, Mme LEROY Virginie, Mme MARCHAL Agnès, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Etaient absents et représentés : M. CERLES Clément par M. FAITFEU Frédéric.

M. PIN-BELLOC Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Fixation du nombre d'administrateurs du centre communal d'action sociale (CCAS)

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 relatifs au mode d'administration des CCAS.

Monsieur le maire EXPLIQUE que le conseil d'administration du CCAS doit être composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile dans une proportion de 8 minimum et 16 maximum en plus du maire.

Les membres de la société civile doivent participer « *à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune* » (article L.123-6 du CASF).

Le nombre d'administrateurs était de 8 précédemment, Monsieur le maire propose de rester sur ce nombre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer à 8 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis ainsi :

- 4 membres élus au sein du conseil municipal ;
- 4 membres nommés par le maire dans les conditions de l'article L.123-6 du CASF.

Membres en exercice	19
Membres présents	18
Suffrages exprimés	19
Pour	19 dont 1 procuration
Contre	00
Abstention	00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Charles de LASSUS SAINT-GENIES

MAIRIE de ST-GENIES BELLEVUE 31180